

Elections

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) et pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>

Procuration en ligne: <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ?

Interroger votre situation électorale

Cliquez sur ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Pièces demandées : photocopies d'une pièce d'identité + justificatif de domicile ou de résidence

Pour les cas particuliers, s'adresser au service concerné.

Dois-je me réinscrire sur les listes électorales si je déménage dans la même commune ?

NON, mais il faut signaler ce changement auprès de la Mairie

